



Conseil Communautaire
30 septembre 2021
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 23 septembre 2021
Date de publication : 08 octobre 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 88/21

Objet

Pacte Territorial 2020-2026
/ Projet de Territoire

Secrétaire de séance

Séverine CALINON

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pavvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, M. Berthaud à P. Roche, C. Bourgeois-République à J.P Fichère, C. Demortier à J.P Cuinet, D. Germond à J.B Gagnoux, J. Gruet à M. Mirat, M. Henry à J.C Robert, N. Jeannet à F. Dray, J.P Lefèvre à P. Jaboviste, I. Mangin à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

G. Ginet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne, J. Zasempa.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que « la Communauté d'Agglomération a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » (articles L.5214-1 et L.5216-1 du CGCT).

Ce « projet commun » peut prendre la forme d'un projet de territoire, qui demeure facultatif et non producteur de droits ou obligations.

Cependant, l'élaboration d'un projet de territoire permet de consolider les logiques de coopération intercommunale et de rendre visible l'ambition du territoire.

Ce document contribue également à donner de la cohérence et de la lisibilité à l'action intercommunale, en œuvrant pour un développement ambitieux du territoire, une coopération des acteurs et une mutualisation des moyens. Il constitue ainsi un véritable outil de pilotage pour la durée du mandat, garant d'une vision partagée et transversale des enjeux du territoire.

Pour mener à bien cette démarche, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a choisi de mettre en place une réflexion et un travail collectifs, associant l'ensemble des élus municipaux des 47 communes du Grand Dole.

Cette concertation a permis d'aboutir à la proposition de quatre axes de développement pour le territoire :

AXE 1 : Le développement économique

AXE 2 : L'attractivité et le rayonnement

AXE 3 : L'innovation, la performance et la cohésion des services à la population

AXE 4 : La coopération et la solidarité territoriale

Ces quatre axes stratégiques ont été déclinés en objectifs opérationnels et en actions, détaillés dans le document ci-annexé.

Le Conseil de Développement du Pays Dolois – Pays de Pasteur, composé de membres de la société civile, a également été sollicité afin de donner son avis sur le document (avis annexé à la présente délibération).

Le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole constituera l'un des quatre volets du PACTE TERRITORIAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comprenant :

1. Le Projet de Territoire
2. Le Pacte de Gouvernance
3. Le Schéma de Mutualisation des Services
4. Le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le mandat 2020-2026, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Authume,
Le 30 septembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communes membres de la CAGD

